



LE MÉTIER

L'accompagnant éducatif petite enfance est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe, avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité. Il conduit des activités d'animation et d'éveil, de soin et liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels.

LES MISSIONS

- Assurer l'accueil du jeune enfant, quel que soit le contexte professionnel et le lieu d'intervention
- Effectuer des activités de soins du quotidien, qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- Prendre en charge l'hygiène et la prise des repas
- Veiller à la prévention et à la sécurité de l'enfant mais aussi contribuer à leur développement, à leur autonomisation, à leur socialisation et à l'acquisition du langage, notamment en conduisant des activités d'animation et d'éveil.
- Connaître les établissements et les services de la petite enfance, leurs personnels et leurs usagers
- Conduire des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels, prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

DIPLOME D'ÉTAT
NIV. 3

ÉLIGIBLE
AU CPF

CONDITION D'ACCÈS

Diplôme, certificat ou titre de niveau 3

FRAIS D'INSCRIPTIONS ET FORMATION

5000€ parcours complet (unités professionnelles et enseignement général)

CONTACTS

Pôle Accueil et
Orientation

04 92 07 77 97
info@iests.com

DÉPARTEMENT

**ENFANCE
ET
FAMILLE**

LIEUX D'INTERVENTION

- En établissements d'accueil du jeune enfant
- En école maternelle
- À son domicile et/ou au domicile des parents...

LA FORMATION

La préparation aux unités professionnelles s'articule autour de **3 blocs de compétences** et de **16 semaines de stage** :

- **Bloc 1** : Accompagner le développement du jeune enfant - (140h théoriques) + 4 semaines de stage
- **Bloc 2** : Exercer son activité en accueil collectif - (105h théoriques) + 12 semaines de stage
- **Bloc 3** : Exercer son activité en accueil individuel (105h théoriques)

Pour les personnes ne bénéficiant pas de dispense, des contenus relatifs à l'enseignement général s'ajoutent aux contenus professionnels (105h théoriques) :

- Français, histoire/géographie et enseignement moral et civique
- Mathématique - Sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive (possibilité de dispense)

POSSIBILITÉS DE PRISE EN CHARGE

PLUSIEURS VOIES D'ACCÈS EN FONCTION DE VOTRE STATUT :

- Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).
- Formation éligible au financement Projet de Transition Professionnelle (Transitions Pro PACA - anciennement FONGECIF/CIF).
- Formation éligible à un financement OPCO pour les personnes en cours d'emploi.
- Formation éligible aux contrats en alternance (sous réserve que vous trouviez un employeur dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).
- Formation éligible à l'Aide Individuelle à la Formation (AIF - financement Pôle Emploi)

ACCÈS À LA FORMATION

- Contactez le Pôle Accueil et Orientation de l'IESTS qui étudiera avec vous votre projet de formation.



Remarque : Les dispenses d'enseignement général concernent tout candidat titulaire d'un CAP, d'un BEP ou d'un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat ou équivalent).

LA CERTIFICATION

Pour les personnes qui ne doivent satisfaire qu'aux épreuves professionnelles, ils devront se présenter aux épreuves :

- **EP 1** : un oral de 25 minutes qui s'appuie sur 2 fiches relatives à des situations d'accueil
- **EP 2** : une épreuve écrite d'une durée d'1h30
- **EP 3** : un oral de 25 minutes relatif à un projet d'accueil

Pour les personnes qui ne bénéficient pas de dispense, des épreuves relatives à l'enseignement général s'ajoutent aux épreuves professionnelles :

- **EG 1** : une épreuve écrite de français de 2h + une épreuve orale d'histoire-géographie de 15mn
- **EG 2** : une épreuve écrite de 2h en mathématiques et sciences physiques.
- **EG 3** : Éducation physique et sportive (possibilité de dispense)

L'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Auxiliaire de puériculture, aide-soignant et éducateur de jeunes enfants (si vous avez un niveau IV).

